



AU CŒUR d'un monde de possibilités DEPUIS 1855

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR LES ANNÉES 2025-2026-2027

Avis public est, par les présentes, DONNÉ par la greffière-trésorière soussignée

QUE le rôle triennal de l'évaluation foncière de la Municipalité pour les années 2025-2026-2027 a été déposé au bureau de la soussignée au 111, rue Hôtel-de-Ville le 9 septembre 2024;

QUE toute personne peut consulter, durant les heures d'ouverture des bureaux municipaux lesdits rôles;

L'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) EST :

**MRC BEAUCE-CENTRE
111-A, 107^E RUE
BEAUCEVILLE (QUÉBEC) G5X 2P9**

Une demande de révision prévue par la section du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 30 avril 2025.

Toute personne désireuse de demander une révision doit :

- Remplir le formulaire intitulé « DEMANDE DE RÉVISION DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE » qui est disponible au bureau de l'organisme municipal responsable de l'évaluation :
- Remettre le formulaire dûment rempli au bureau de l'organisme municipal responsable de l'évaluation.
- Joindre au formulaire la somme déterminée par le règlement 71-97 de l'organisme municipal responsable de l'évaluation aux fins de la révision administrative et applicable à l'unité d'évaluation visée.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à Saint-Odilon-de-Cranbourne
Le 9 septembre 2024

Dominique Giguère
Directrice générale et greffière-trésorière